

# VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 15 mai 2019, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 9 mai 2019.

#### Membres présents :

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHEON, Mme ROVERA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,  
M. COLLARD, M. GAWEL, M. PINEL, Mme DAVID, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme AIVALIOTIS, Mme RETIF, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE, conseillers municipaux.

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

M. OLIVIER à M. FARA  
M. GEYSSANT à Mme ROVERA  
Mme BRUYERE à Mme BONJOUR  
Mme CHAMPAGNAT à Mme JACQUEMONT  
M. BOURGIN à M. ROCHETTE  
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER

#### Membres absents:

M. AKCAYIR  
M. MAISONNIAL (excusé)  
M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

---

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 20 mars 2019 (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant"- 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

### **1 – Marché de travaux de réhabilitation de la piscine municipale – Modification des marchés - Approbation**

Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation de la piscine municipale, la collectivité est amenée à procéder à des modifications sur certains marchés de travaux.

Ces modifications portent sur les lots suivants :

MARCHE	TITULAIRE	AVENANT	MONTANT HT
Lot N° 2 : Gros Oeuvre	EIFFAGE CONSTRUCTION	AVENANT N°5	23 788.69 €
Lot N° 3 : Couverture d'étanchéité	SUPER	AVENANT N°2	1 563.05 €
Lot N° 5 : Menuiseries Ext. Int. alu	B'ALU	AVENANT N°4	1 651.10 €
Lot N° 6 : Serrurerie	LIGNON METAL	AVENANT N°3	7 418.00 €
Lot N° 7 : Menuiserie intérieure	GUILLON	AVENANT N°2	3 642.00 €
Lot N°8 : Isolation Plâtrerie Peintures Plafonds	FOREZ DECORS	AVENANT N°1 marché de prestations similaires	- 5 042.00 €
Lot N°9 : Carrelage Revêtements muraux	ASTRUC	AVENANT N°3	4 554.53 €
Lot N°10 : Equipements de vestiaires	SUFFIXE	AVENANT N°1	1 255.76 €
Lot N°11 : Bassins inox	BC INOXEO	AVENANT N°2	22 962.00 €
Lot N°12 : Fond mobile	VARIOPOOL	AVENANT N°1	15 490.00 €
Lot N°14 : Electricité courants forts et faibles – Contrôle d'accès – Gestion informatique	BREAT	AVENANT N°3	16 875.00 €
Lot N° 15 : Traitement d'air – Chauffage – Plomberie - Sanitaires	CROZE	AVENANT N°3	4 846.04 €
Lot N°16 : Traitement d'eau	EAU AIR SUUSTEME	AVENANT N°1	2 400.00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>101 404.17 €</b>

Le conseil municipal approuve ces avenants qui ont été soumis à l'avis consultatif préalable de la commission d'appel d'offres et autorise monsieur le Maire à les signer. (majorité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant" - 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

## **2 – Centre-ville – Création d'une ligne électrique souterraine – Convention de servitude avec ENEDIS**

Dans le cadre de la création d'une ligne électrique souterraine, le conseil municipal approuve l'établissement de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle de terrain communale cadastrée AR n° 273 sur laquelle s'élève le bâtiment abritant le Centre aquatique de l'Ondaine. (unanimité)

## **3 – Utilisation des candélabres d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibre optique**

Afin de poursuivre le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, le conseil municipal approuve une mise à disposition de candélabres, propriété de la ville, à la société Orange en vue de leur utilisation comme supports de câblage lorsque les circonstances l'exige. Une redevance d'utilisation d'un montant de 27,50 € par support mis à disposition sera versée à la Ville. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante. (majorité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "Le Chambon gagnant"- 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

#### **4 – Centre d'Incendie et de Secours de la Loire – Transfert en pleine propriété d'un tènement immobilier**

Afin de régulariser la situation foncière du tènement immobilier, propriété de la ville, situé rue Edouard Michot sur lequel est construit le Centre d'incendie et de secours, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS 42) propose à la ville son transfert en pleine propriété.

Le conseil municipal approuve cette transaction qui porte sur les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section AR n° 643, d'une superficie de 1 711 m<sup>2</sup>, sur laquelle s'élève le centre d'incendie et de secours,
  - parcelle cadastrée section AR n° 642, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>,
  - parcelle cadastrée section AR n° 656, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>.
- (unanimité)

#### **5 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations, départs/arrivés, retraites, nominations ....), le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

##### **AGENTS TITULAIRES**

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Assistant de conservation principal 2eme classe		1
Assistant de conservation principal 1ere classe	1	
ETAPS principal 2 <sup>ème</sup> classe		1
ETAPS principal 1ere classe	1	
Adjoint administratif principal 2eme classe	1	
Adjoint administratif		1
Adjoint technique principal 1ere classe	3	
Adjoint technique principal 2eme classe		2
Adjoint technique		1
ATSEM principal 1ere classe	3	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe		3

- à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	

- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Redacteur		1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	

- à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint technique		2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe		4
Agent de Maitrise principal		2
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1

#### **AGENTS CONTRACTUELS**

- à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint technique	9	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Animateur territorial		1

(unanimité)

#### **6 – Création d'un poste en contrat d'apprentissage**

Le conseil municipal approuve la création d'un poste en contrat d'apprentissage au service Action Educative Jeunesse et modifie en conséquence le tableau des effectifs. (unanimité)

#### **7 – Versement d'une gratification aux étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur**

Le conseil municipal décide d'instituer une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services municipaux d'un montant de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale et ce, dès lors que la durée du stage est au minimum de deux mois, consécutifs ou non, et n'excède pas 6 mois. Il les autorise par ailleurs à accéder au service municipal de restauration et à bénéficier des tarifs applicables au personnel municipal. (unanimité)

## **8 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine portant sur son siège social établi désormais dans les locaux de l'Hôtel-de-ville du Chambon-Feugerolles suite à la vente de ses locaux situés sur la commune de Firminy. (unanimité)

## **9 – Mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine**

Dans le cadre du pôle culturel intercommunal géré par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) et afin d'optimiser la gestion de cette compétence optionnelle, les villes du Chambon-Feugerolles et de Roche-la-Molière proposent de renouveler la mise à disposition de leurs agents en charge de l'action culturelle à hauteur de 25 % d'un temps complet. Le SIVO remboursera aux deux communes le montant de la rémunération et des charges sociales correspondantes.

Le conseil municipal approuve cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée d'un an et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (unanimité)

## **10 – Budget primitif 2019 – Décision modificative n° 1**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2019. (majorité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant" - 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

## **11 – Subvention à l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise (EPURES) et convention de partenariat**

Dans le cadre de son adhésion à l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES), la ville du Chambon-Feugerolles bénéficie des études et travaux mutualisés et financés par les cotisations et les subventions des adhérents.

Le conseil municipal attribue une subvention de 6 150 € à l'Agence d'urbanisme EPURES et approuve la convention de partenariat correspondante. (unanimité)

## **12 – Admissions en non valeur**

Sur proposition de monsieur le Trésorier principal, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 4 342,77 € se rapportant aux exercices 2009 à 2018 pour lesquelles les procédures contentieuses de recouvrement n'ont pu aboutir. (unanimité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "Le Chambon gagnant" - 3 Abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

### **13 – Constatation d'extinction de créances suite à une décision judiciaire d'effacement de dettes**

Suite à différentes décisions du Tribunal d'Instance de Saint-Etienne, le conseil municipal constate des effacements de dette pour un montant total de 1 066,50 € à l'égard de différents créanciers de la commune. (unanimité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "Le Chambon gagnant" - 3 Abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

### **14 – Demande de remboursement des admissions en non valeur "Assainissement" et "Eau" à Saint-Etienne Métropole**

Le conseil municipal a admis en non valeur un certain nombre de créances détenues par la commune sur des débiteurs qui ne peuvent être recouvrées. Compte-tenu du transfert des compétences "assainissement" et "eau" à Saint-Etienne métropole, le conseil municipal sollicite le remboursement de ces non-valeurs "assainissement" d'un montant total de 686,29 € et "eau" d'un montant total de 9 988,92 € auprès de Saint-Etienne Métropole. (unanimité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "Le Chambon gagnant" - 3 Abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

### **15 – Demande de remboursement des constatations d'extinction de créances "Assainissement" et "Eau" à Saint-Etienne Métropole**

Le Tribunal d'Instance de Saint-Etienne a déclaré l'effacement de toutes les dettes de certains débiteurs à l'égard de la commune dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel. Compte-tenu du transfert des compétences "assainissement" et "eau" à Saint-Etienne Métropole, le conseil municipal sollicite le remboursement de ces effacements de dettes "assainissement" d'un montant total de 470,59 € et "eau" d'un montant total de 1 170,67 € auprès de Saint-Etienne Métropole. (unanimité – 26 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "Le Chambon gagnant" - 3 Abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

### **16 – Allocations pour noces d'or et de diamant**

Le conseil municipal décide d'accorder :

- l'allocation communale de 150 € pour noces d'or à :
- Mme et M. Aldo BRIGNONE, mariés le 26 juillet 1969 à Saint-Etienne,
- l'allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :
- Mme et M. Jean CHAMBIN, mariés le 10 avril 1959 au Chambon-Feugerolles.  
(unanimité)

### **17 – Prestations de services des accueils de loisirs – Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales contribue au développement d'une offre de loisirs adaptée aux besoins des familles. Elle s'engage ainsi à soutenir les accueils de loisirs par le versement d'une prestation de services. De son côté, la commune s'engage à mettre en œuvre un projet éducatif de qualité et à proposer des activités ouvertes à tous les publics.

Les conventions qui lient la commune et la CAF jusqu'au 31 décembre 2022, définissent les engagements réciproques des deux parties pour les accueils de loisirs suivants :

- accueil de loisirs extrascolaire (pour les 3-11 ans)
- accueil de loisirs périscolaire (pour les 3-11 ans)
- accueil adolescents englobant les activités périscolaires et extrascolaires des plus de 11 ans, ainsi que l'accueil jeunes pour les plus de 14 ans.

Le conseil municipal approuve le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement quadriennales à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales et autorise monsieur le maire à les signer. (unanimité)

### **18 – Dispositif "Passeport mobilité" – Bourse du permis de conduire - Modification**

Lors de sa séance du 12 avril 2017, le conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif "passeport mobilité" pour favoriser la mobilité des jeunes chambonnaires dans la recherche d'un stage, de formation et d'emploi. Il est actuellement ouvert à douze jeunes chambonnaires par an âgés de 18 à 25 ans. Ce dispositif s'articule autour de deux axes :

- l'octroi d'une bourse d'accès au permis de conduire d'un montant de 200 €,
- la participation à un stage obligatoire sur les différents modes de déplacement.

Le conseil municipal décide d'étendre ce dispositif aux jeunes à partir de l'âge de 16 ans et autorise monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes. (unanimité)

### **19 – Ô Festival Jeunesse en Ondaine – Convention avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine**

Le conseil municipal décide de s'associer une nouvelle fois au Festival "Jeunesse en Ondaine" piloté par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante définissant le cadre juridique des engagements réciproques du SIVO et de la commune et fixe la participation financière communale à 8,70 € par enfant spectateur, soit un montant prévisionnel de 26 465,40 € pour la saison 2018/2019. (unanimité)

### **20 – Mise en place d'une opération de valorisation des locaux commerciaux vacants**

Dans le cadre du plan d'actions pour la revitalisation commerciale du centre-ville, la ville du Chambon-Feugerolles souhaite mettre en œuvre une opération de valorisation des vitrines commerciales (vitrophanie) qui consistera à habiller les vitrines des locaux commerciaux vacants par un adhésif, afin de leur redonner de l'esthétique et suggérer aux éventuels créateurs ou repreneurs des idées d'activités économiques manquantes sur la commune. Pour la mise en place de ce dispositif proposé en concertation avec notamment l'Association Commerciale du Chambon-Feugerolles, la Chambre de Commerce et d'Industrie et Saint-Etienne Métropole, la ville sollicite l'usage, à titre gracieux, des vitrines de locaux commerciaux vacants auprès de leur propriétaire.

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette opération et autorise monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes. (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

